

DELIBERATION N° 2023.12.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **13**
Votants : **18**

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjointes ;

Olivier **MORVAN**, Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Fabienne **MEPLON**, Conseillers Municipaux.

Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Judith **TERNIER** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Marie-Claire **NAESSENS** ayant donné procuration à Denise **DUCROUX**

Isabelle **CANDELIER** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET** ayant donné procuration à Christelle **DELEPLACE**

Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Yves **MARTIN**

Était absent :

Théo **VANENGELANDT**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.12.01

CRÉATION / SUPPRESSION – Emplois permanents dans la filière administrative

M. LE MAIRE EXPOSE que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'article L.313-1° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque commune ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Considérant que les réorganisations structurelle et fonctionnelle des services administratifs en cours depuis plusieurs mois rendent indispensable la consolidation du potentiel humain en exercice

Considérant les lignes directrices de gestion en vigueur et tout particulièrement les nécessaires promotion et valorisation des parcours professionnels des agents en poste,

M. Le Maire invite les membres de l'Assemblée à délibérer sur :

- *La création d'un emploi permanent dans la filière administrative sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B, à temps complet, à raison de 35 heures semaine, à compter du 1^{er} janvier 2024, afin d'offrir à un agent titulaire de catégorie C de la filière administrative qui remplit les conditions, la possibilité d'un avancement de grade et/ou de changement de cadre d'emploi*
- *L'inscription des dépenses correspondantes à la création d'un nouvel emploi, au budget prévisionnel 2024 chapitre 6411*
- *Après saisine du CST - Comité Social Territorial -, la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif vacant de la filière administrative de catégorie C.*

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent dans la filière administrative sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B, à temps complet, à raison de 35 heures semaine, à compter du 1^{er} janvier 2024, afin d'offrir à un agent titulaire de catégorie C de la filière administrative qui remplit les conditions, la possibilité d'un avancement de grade et/ou de changement de cadre d'emploi
- **ACCEPTÉ** l'inscription des dépenses correspondantes à la création d'un nouvel emploi, au budget prévisionnel 2024 chapitre 6411
- **AUTORISE**, après saisine du CST - Comité Social Territorial -, la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif vacant de la filière administrative de catégorie C.

ACCEPTÉ la création / suppression – Emplois permanents dans la filière administrative à l'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 18 décembre 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN